Comité social territorial- Lundi 5 JUIN 2023

Déclaration préalable

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les élu.es,

Dans le sud du pays un festival vient d'avoir lieu.

Pour la petite l'histoire**:** c'est en pleine reconstruction de la France en 1946 que le syndicat CGT participe largement à la mise en œuvre du festival de Cannes.

A cette époque, le gouvernement manque alors de moyens pour financer un festival déjà jugé trop cher. C'est à ce moment que le syndicat CGT entre dans le scénario. Les artisans locaux se mobilisent pour voir naitre le nouvel événement. De nombreux militants CGT, donnent même de leur temps pour bâtir bénévolement :

Le palais des festivals qui est alors au milieu de la Croisette.

Le samedi 27 mai 2023, la réalisatrice Justine Triest reçoit la palme d'or du festival de Cannes.

Permettez-nous un extrait de sa déclaration du moment :

« …Le pays a été traversé par une protestation historique extrêmement puissante et unanime de la réforme des retraites. Cette contestation a été niée et réprimée de façon choquante. Et ce schéma de pouvoir dominateur et de plus en plus décomplexé éclate dans plusieurs domaines évidement socialement là où c'est le plus choquant. Mais on peut aussi voir cela dans toutes les sphères de la société. … ».

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu (es) la teneur de ces propos marque bien que le contexte social national et local restent délétères et n'a guère changé depuis notre dernière instance du mois de mars.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu (es) prenez conscience du basculement vers lequel notre beau pays est en train de sombrer. Vous êtes des membres de partis politiques, à ce titre vos rôles sont majeurs à tous les niveaux de la société et nous vous demandons de prendre votre part de responsabilité.

À la veille d'une nouvelle journée de mobilisation, la colère reste toujours vive dans le pays où des millions de salariés restent opposés à la réforme des retraites qui consiste à leur voler deux ans de temps libre.

Travailler plus longtemps, voir le temps passé à la retraite diminuer…et mourir plus vite ! le voilà le programme !

Face à cette « réforme » injuste, la CGT a engagé une lutte sans relâche.

CGT-CRN

Nous sommes convaincus que nous devons continuer à nous mobiliser et à nous battre pour nos droits, nos salaires, nos pensions et notre avenir

Mais ce gouvernement néolibéral n'entend toujours pas le cri du peuple.

De plus, une énergie considérable de basses manœuvres est employée pour éviter qu'un projet de loi d'abrogation de la réforme des retraites soit soumis aux votes des députés.

C'est un véritable hold-up démocratique !

Le président de la république veut tourner la page et passer à autre chose, s'attaquer à d'autres conquis sociaux, mais la page du mépris pour le peuple n'est pas tournée.

La page du mépris des représentants du personnel n'est pas tournée non plus dans notre collectivité régionale.

Le dialogue social est en panne !

Il ne suffit pas de rédiger des chartes ou règlements quels qu'ils soient si ces derniers ne sont absolument pas respectés.

Les faits sont là !

Sur la forme. Une préparation de cette instance (**le** vendredi 26 mai) dans des conditions déplorables (documents manquants, connexion visio lamentable, salle inadaptée, voir même dangereuse au niveau de la sécurité)

Sur le fond : Un Ordre du jour définitif reçu le 29 mai dernier et des pièces complémentaires le 30 mai soit 4 jours ouvrés avant la séance !

L'article 14 du règlement intérieur du Comité social territorial est donc, par conséquent non respecté !

Puisque, la CGT a quitté la séance prématurément lors de l'approbation du règlement intérieur du CST, elle n'a donc pas à rougir pour dénoncer ce simulacre de dialogue social. Chacun devra prendre ses responsabilités.

Les membres de la formation spécialisée sur les conditions de travail ont été destinataires d'un courrier de l'administration concernant une publication de la CGT sur son site internet le 30 mai dernier. Nous maintenons nos écrits.

Sauf erreur de notre part, on est encore dans un pays démocratique ou la libre expression est encore en vigueur à ce jour !

Comme il y a bien eu un vol de congés dans la collectivité sans cadre légal en référence dans la période de confinement pour les agents des sites administratifs en avril 2020.

Comme il y a bien eu une suppression de deux jours de temps libre pour les agents des lycées et agents des sites avec la perte des journées mobiles.

CGT-CRN

Nous ne lâcherons rien et ne reculerons devant aucune intimidation d'où qu'elles viennent.

Le 27 mars dernier la CGT dans sa déclaration préalable revendiquait de nouveau

- la Suppression de la réfaction sur le régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire
- Revalorisation du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents
- L'attribution des titres restaurants pour tous les agents sans distinctions
- Véritables recrutements sur besoin permanent
- Reconnaissance des métiers tant dans les missions que dans les salaires
- Déroulement de carrière en toute transparence
- Attribution de 5 jours de temps libre pour tous les agents au titre de la pénibilité

Comme suite aux derniers propos de Monsieur le DGS qui sont retranscrits dans le dernier PV, Le Président a indiqué être pleinement conscient des échanges du mois de décembre et a confirmé sa volonté de maintenir, voire, améliorer la qualité du dialogue social.

Monsieur le DGS a précisé que le sujet relatif au régime indemnitaire et sa réfaction est une demande récurrente des représentants du personnel. Le Président est ouvert aux discussions sur cette thématique.

Nous avons réitéré ces mêmes questions diverses pour ce comité social territorial…

Les salariés du conseil régional attendent donc un acte volontariste et positif du chef de l'exécutif.

Et non pas la décision unilatérale d'attribuer un CIA forfaitaire en dessous du maximum qui est un mépris de l'ensemble des agents, y compris ceux qui ont contribué à la restauration du système informatique après la cyberattaque.

- Concernant l'ordre du jour et des multiples réorganisations

Les changements d'organigrammes permanents impactent forcément les conditions de travail des agents physiquement et psychologiquement allant pour certains jusqu'au mal-être que la collectivité semble pourtant ignorer.

Comme nous avions pu l'analyser précédemment, nous constatons que les réorganisations successives sont faites dans la précipitation. Cela ne nous permet pas de pouvoir faire un travail approfondi et de qualité. La CGT tient à rendre des avis pertinents qui soient le plus appropriés à l'environnement de travail de nos collègues.

Etant donné que les documents ont été transmis hors délais nous demandons un report de décision pour la prochaine instance.

CGT-CRN

Dans le cas d'une réponse négative de la collectivité, la CGT refusera de voter

Dans le cadre de cette instance et pour la CGT le refus de vote s'exprimera pour désigner un simulacre de démocratie (en refusant de s'exprimer sur un sujet que l'on n'a pas pu travailler en amont faute d'un délai suffisant pour que le sujet soit étudié correctement mais qui est malgré tout mis au vote).

Les élu-es CGT

Comité social territorial- Lundi 5JUIN 2023

Nos décisions

1-PV du 27/03/2023 : Abstention car la CGT a quitté la séance après sa déclaration préalable.

2 – Evolution des services

Comme évoqué dans notre déclaration préalable, nous demandons le report des ces points sur les réorganisations à une prochaine instance. Les documents nous étant parvenus tardivement, nous n'avons pas été en mesure de consulter les agents concernés afin de recueillir niveau de satisfaction pour émettre un avis.

Si certains points sur les réorganisations sont maintenus à l'ordre du jour de ce CST, la CGT ne participera pas aux votes.

3 – Actualisation du tableau des emplois

Concernant les contrats de projets, nous avions affirmé que des collègues étaient positionnés sur des postes permanents, notamment les agents de la DAT travaillant sur les fonds européens.

La CGT a dénoncé ce recours à des contrats précaires comme de projets pour des besoins permanents. Nous saluons la décision de pérenniser ces contrats de projets sur des postes de fonds européens et nous resterons attentifs à l'application effective de cette décision.

Aussi, vous faites sans cesse référence aux emplois repères dans les différentes décisions relatives à la carrière des agents.

La CGT maintient que ces emplois repères n'ont aucune valeur statutaire, seuls les statuts particuliers par cadre d'emplois étant prévus par la loi.

Nombre d'agents en situation de différentiel emploi/fonction ?

Equilibre des postes sur les sites administratifs Caen / Rouen ?

Nous votons favorablement pour la création de postes.

CGT-CRN